

BUAIS ET SON HISTOIRE



DETENTION D' ARMES DE GUERRE

.....

Le 25 septembre 1934 la gendarmerie du Teilleul, sous le commandement du maréchal des logis chef Ange Ryo, était avertie par Joseph Fontaine, charron à Buais, que son voisin E...e G...s, menuisier au bourg de Buais, manipulait dans sa cour un revolver.

Eugène Deroyer et Pierre Beurel, gendarmes à pied, furent désignés pour enquêter auprès des intéressés et du voisinage.

Arrivés chez Eugène G...s, les 2 enquêteurs lui demandèrent de présenter les armes qu'il détenait, il ne présenta qu'une carabine de calibre 14 m/m, insistant sur le revolver les 2 gendarmes grâce au concours de son fils

âgé d'une dizaine d'années, découvrirent le revolver de marque Orbéa-Eibar à Barillet de calibre 7 m/m caché sur une planche dans l'escalier ainsi qu'une boîte en carton renfermant 12 balles de revolver, 10 autres balles pour mousqueton et 6 autres balles de revolver 5 m/m et une cartouche pour carabine. Les gendarmes saisirent ces armes et munitions.

Ensuite les 2 enquêteurs allèrent interroger Joseph Fontaine, âgé de 42 ans, installé à Buais depuis 1 an il avait acheté une maison ou il logeait qui était contigüe avec celle d'E...e G...s, en temps ordinaire il n'y avait pas de problème, mais quand le menuisier été pris de boisson il chicanait son voisin pour un droit de passage il devenait méchant et paradait avec une arme à feu, ce qui ne rassurait pas Joseph Fontaine, surtout qu'une fois en état d'ébriété s'adressant indirectement en brandissant son arme à son voisin disait à haute voix « c'est comme cela que le l'aurai mon droit de passage ». Madame Maria Fontaine née Tanguy, âgée de 43 ans, ménagère au bourg de Buais confirma la déposition de son mari.

E...e G...s, âgé de 48 ans est né le 28 janvier 1886 à Ernée (Mayenne) fils d'Ange et de Louise Meuzet, sachant lire et écrire exerce le métier de menuisier à Buais, ils ont 4 enfants âgés de 10, 12, 15 et 21 ans. Il possède déjà depuis longtemps une carabine à balle et à plomb acheté dans une vente à Buais. Avec cette arme, il prend plaisir à tirer sur le coq du clocher de l'église de la commune en le perforant de part en part. Pour le pistolet automatique de marque espagnol, il l'aurait ramassé sur le front pendant la guerre, mais affirme ignorer son fonctionnement.

Interrogé comme voisin Charles Hamon, âgé de 75 ans, propriétaire au bourg de Buais, confirme que le sieur G...s s'adonne à la boisson, mais en temps ordinaire, il n'est pas batailleur et n'a pas de mauvaise moralité. Les époux G...s ? ont des revenus modestes, lui n'a pas beaucoup de travail et sa femme doit aller en journée. Ce que confirma Victor Lemardelé, âgé de 58 ans, bourrelier au bourg de Buais.

Adrien Séquard, âgé de 41 ans maire de Buais, confirma également le penchant à la boisson du menuisier et a ajouté qu'il était révolutionnaire dans ses conversations.

Marie G...s, née Lemercier, âgée de 49 ans, journalière au bourg du Teilleul, épouse du poursuivis, confirme bien que son mari s'adonne à la

boisson et lorsqu'il est ivre, il devient violent et la frappe, une fois, il lui a cassé une côte.

E...e G ...s, fut condamné par le tribunal de Mortain à 16 francs d'amende et la confiscation de ses armes et munitions.



Un ancien coq du clocher de l'église de Buais

.....

Extrait résumé d'un acte provenant du tribunal de Mortain, entreposé aux Archives départementales de la Manche, à Saint-Lô.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 10 février 2022.

Archives du moulin de Buais.

